Demande d'accréditation presse / *Press accreditation form*

Course / *Race* : Iame Series France Round 3 / Varennes sur Allier

A renvoyer IMPERATIVEMENT avant le 04 septembre 2026 à / To be sent ABSOLUTELY before the 04th september 2026 at : olivier@victory-concept.com

1. Media

Nom du Media / *Media*	
Type de Media / *Type of Media*	☐ Quotidien/*Daily Newspaper* ☐ Magazine ☐ TV/Vidéo ☐ Site Internet/*Website* ☐ Free-lance ☐ Radio
Adresse / *Address*	
Ville / *City*	CP/*Postcode* :
Tel	Tel :
E-mail	
Site Internet / *Website*	
Rédacteur en chef / *Editor*	

2. Journaliste ou Photographe / *Journalist or Photographer*

Nom / *Name*	
Adresse / A*ddress*	
Ville / *City*	CP/*Postcode* :
Tel	
E-mail	
Carte de presse/*Press card*	
Fonction / *Work as*	☐ Journaliste/*Journalist* ☐ Photographe/*Photographer* ☐ Journalist(e) & photographe(r) ☐ Cameraman

Date : Signature :	IMPORTANT 1. Les Photographes doivent posséder une assurance spéciale pour les risques professionnels et de responsabilité civile au tiers (attestation à fournir) avec mention Sports Mécaniques et signer le formulaire suivant/ *Photographer who may have access to the track with an autorisation from the Organiser must have a special insurance for professional risks which includes civil liability (certificate to be produced) with a mention in Motor Sports and sign the following discharge form.* 2. Pour des raisons de sécurité, les gilets photographes donnant accès au bord de piste sont limités à 5 et ne seront accordés qu'après concertation avec l'organisateur/ For safety reasons, p*hotographer's jacket giving an access to the track are limited to 5 and will be given in accordance with the organisator.* 3. Les Photographes doivent accepter, signer et se soumettre au Règlement des Photographes de la IAME Series/ *Photographers must accept, sign and respect the IAME Series Photographers' Regulations.*

RÈGLEMENT PHOTOGRAPHES

A - À TOUS LES PHOTOGRAPHES ET JOURNALISTES

1. Les Photographes qui pourront pénétrer sur la piste avec une autorisation de l'organisateur devront posséder une assurance spéciale pour les risques professionnels et de responsabilité civile au tiers (Attestation à fournir) avec mention Sports Mécaniques et signer un formulaire de décharge.
2. L'accès aux parcs d'assistance, au parc fermé et à la zone de réparations est strictement interdit aux journalistes et photographes sauf accord de l'organisateur.
3. Les photographes devront être en position le long de la piste quelques minutes avant le tour de chauffe des manches qualificatives et des finales ou le départ des essais libres et qualificatifs.
4. Aucun photographe ne sera autorisé à traverser la piste après le tour de chauffe des manches qualificatives et des finales ou le départ des essais (non-) qualificatifs.
5. Pendant la course, les photographes sont autorisés à se déplacer sur le circuit en respectant les zones interdites (Zones rouges) qui auront été déterminées par la direction de course en collaboration avec le responsable médias de l'organisation, et qui auront été communiquées, contre signature, aux photographes. Dans tous les cas (De même qu'à l'extérieur des zones rouges !), les photographes ne doivent pas se mettre dans des positions (Par ex. couchée) pouvant compromettre ou retarder toute évacuation urgente du lieu.
6. En cas de mise en grille des karts sur la piste, les photographes seront tenus d'évacuer la grille quand sera présenté le panneau «Clear the track» (soit 3 minutes avant le départ).

B - LES REPRÉSENTANTS PRESSE ACCRÉDITÉS DÉTENTEURS D'UNE CHASUBLE DEVRONT RESPECTER CE QUI SUIT :

1. La chasuble doit impérativement être portée correctement dans toutes les zones auxquelles elle donne accès. Le non-respect de cette règle entraînera le refus à l'accès dans ces zones. Il est interdit de porter la chasuble accrochée à la ceinture du pantalon, au sac de l'appareil-photo ou de toute autre manière. Pour accéder à la piste, il faut porter des chaussures fermées.
2. Soyez courtois avec vos collègues et spectateurs et laissez libres les points de vue privilégiés lorsque vous ne photographiez pas une course.
3. Les médias accrédités ne doivent pas interférer ou gêner les spectateurs, les autres médias ou interférer avec une partie quelconque de l'événement. Les médias accrédités acceptent de suivre toutes les instructions du personnel de l'organisateur et du personnel du club local qui dirigent les activités en piste.

C - CÉRÉMONIE DE PODIUM

Tous les photographes et cadreurs accrédités (avec ou sans chasuble) seront autorisés à accéder à la zone qui leur est réservée au pied du podium.

D - SANCTIONS

1. Toute infraction à ces règles entraînera un retrait immédiat de l'accréditation et/ou de la chasuble.
2. Cette disposition pourra être assortie d'une suppression de l'accréditation et/ou de la chasuble pour une ou plusieurs compétitions du championnat selon les circonstances.

E – DIVERS

1. Toute demande d'accréditation doit être faite 8 jours avant l'épreuve. Renvoyer une demande d'accréditation ne signifie pas l'acceptation de celle-ci.
2. En signant ce règlement, vous acceptez les termes de la politique « Média » de l'épreuve et acceptez l'octroi d'une licence "limitée" par le promoteur de l'épreuve pour avoir accès à l'épreuve et la photographier. L'utilisation de toutes les images prises sont régies par cette licence.
3. Seuls les photographes accrédités en mission pour un média d'information reconnu par le promoteur ou d'autres médias acceptés par le promoteur seront autorisés à photographier l'épreuve. Le promoteur a le pouvoir discrétionnaire de déterminer qui est ou non reconnu.
4. Les photographes travaillant pour des teams ou pour des pilotes ou vendant leurs photos sur le site, avant ou après l'épreuve pourront accéder à la piste après accord du promoteur et paiement des droits de l'épreuve pour un montant de 200 €.
5. Toute utilisation de photographie est strictement réservée à une utilisation pour un usage journalistique et la réutilisation ou la revente est interdite, sauf avec l'autorisation écrite expresse du promoteur qui conservent l'exclusivité de tous les droits de l'épreuve. Toute utilisation et réutilisation de toutes les images obtenues lors de l'événements à des fins commerciales est interdite, sauf en accord avec une licence écrite du promoteur.
6. Aucun appareil de quelque type que ce soit (Hélicoptère télécommandé, drône ou tout autre type d'appareil) n'est autorisé sans l'autorisation expresse et préalable du promoteur de l'épreuve en respect de la législation en viqueur dans le pays où se déroule l'épreuve. La violation de cette règle peut entraîner la confiscation immédiate du matériel et le renvoi du circuit.
7. Pour des raisons de sécurité, le nombre de photographe, en piste, est limité à 4 personnes, à tout moment de la manifestation.

F – PHOTOS MISES A DISPOSITION PAR LE PROMOTEUR

Les photos mises à disposition des pilotes ou concurrents, à titre gracieux, sur les réseaux sociaux, sont destinées à un usage privé et doivent conserver leur identification (Nom de l'épreuve et nom du photographe). Pour toute utilisation commerciale, chacun doit contacter le photographe afin d'obtenir son accord.

Compétition / *Competition :*

.....

Nom du photographe / *Photographer's name :*

.....

N° de chasuble / *Tabard No. :*

.....

Je, soussigné, certifie avoir lu et accepter le présent Règlement Photographes / *I, the undersigned, certify that I have read and accepted these Photographers' Regulations*

Date : Signature :

PHOTOGRAPHERS' REGULATIONS

A - TO ALL PHOTOGRAPHERS AND JOURNALISTS

1. Photographers who may have access to the track with an authorisation from the Organiser must have a special insurance for professional risks which includes civil liability (certificate to be produced) with a mention in Motor Sports and sign a discharge form.
2. Access to the servicing parks, the parc fermé and the repairs area is strictly forbidden to journalists and photographers except the organisator's agreement.
3. Photographers must be in position around the track a few minutes before the warm-up lap of the qualifying heats and finals or the start of free and qualifying practice.
4. No photographers will be allowed to cross the track after the warm-up lap of the qualifying heats and finals or the start of (non) qualifying practice.
5. During the race, photographers are allowed to move around the track in the respect of the forbidden zones (red zones) that have been determined by race direction in collaboration with the officer in charge of the media of the organisation, and communicated to the photographers in exchange for a signature. In each case (also outside the red zones !), photographers must not place themselves in positions (e.g. lying down) that could compromise or delay an emergency evacuation of the site.
6. In the event of the karts starting from the grid on the track, it will be mandatory for photographers to clear the grid when the "clear the track" board is displayed (i.e. 3 min. before the start).
7. For safety reasons, the number of photographers on the track is limited to 4 people at any time during the event.

B - ACCREDITED MEDIA REPRESENTATIVES HOLDING A TABARD SHALL RESPECT THE FOLLOWING RULES

1.On and off the track, the tabard must be worn properly in all areas to which it gives access. Failure to respect this rule shall lead to access to these areas being refused. It is forbidden to wear the tabard hanging off the trouser belt, off the camera bag or in any other fashion. To access the track, you must wear closed shoes.
2. Be courteous to your colleagues and spectators and leave the privileged viewpoints free when you are not photographing a race.
3. Accredited media must not interfere or interfere with viewers, other media or interfere with any part of the event. Accredited media agrees to follow all instructions from the organizer's staff and local club staff who direct the track activities.

C - PODIUM CEREMONY

All accredited photographers and cameramen (with or without a tabard) will be authorised to have access to the area reserved for them at the foot of the podium.

D - SANCTIONS

1. Anyone caught breaking these rules will have their ceredentials and/or tabard taken from them immediately.
2. This provision may be valid for one or several championship competitions according to circumstances.

E - DIVERS

1. Any application for accreditation must be made 8 days before the event. Resubmitting an application for accreditation does not mean acceptance of the application.
2. By signing these rules, you accept the terms of the "Media" policy of the event and accept the granting of a "limited" license by the promoter of the event to have access to the test and photograph it . The use of all images taken are governed by this license.
3. Only photographers accredited for a news media recognized by the sponsor or other media accepted by the sponsor will be allowed to photograph the event. The promoter has the discretion to determine who is or is not recognized.
4. Photographers working for teams or drivers or selling their photos on the site, before or after the event will be able to access the track after approval of the promoter and payment of the rights of the event for an amount of 200 €.
5. Any use of photography is strictly reserved for use for journalistic purposes and reuse or resale is prohibited, except with the express written permission of the promoter who retain the exclusivity of all the rights of the event. Any use and reuse of all images obtained during the events for commercial purposes is prohibited, except in accordance with a written license of the promoter.
6. No device of any type whatsoever (remote-controlled helicopter, drone or any other type of device) is authorized without the express and prior authorization of the promoter of the event in accordance with the legislation in force in the country where unfolds the test. Violation of this rule may result in immediate confiscation of the equipment and return of the circuit.

F - PHOTOS MADE AVAILABLE BY THE PROMOTER

Photos made available to drivers or teams, free of charge, on social networks, are intended for private use and must retain their identification (name of the event and name of the photographer). For any commercial use, everyone must contact the photographer in order to obtain his agreement.

Compétition / *Competition :*

.....

Nom du photographe / *Photographer's name :*

.....

N° de chasuble / *Tabard No. :*

.....

Je, soussigné, certifie avoir lu et accepter le présent Règlement Photographes / *I, the undersigned, certify that I have read and accepted these Photographers' Regulations*

Date : Signature :